

GRUPE DE TRAVAIL MIXTE APN – AANC SUR LE FINANCEMENT STATUTAIRE DE L'ÉDUCATION Conditions opérationnelles

Objectif

Constituer un forum national pour discuter et examiner des options sur la façon de mettre en place une garantie statutaire pour le financement de l'éducation pour les Premières Nations.

Résultats et livrables

Une liste des livrables sera dressée par le groupe de travail qui préparera son plan de travail pour obtenir les résultats souhaités à court terme (avant le 31 mars 2017) et les résultats à long terme. Les principaux résultats attendus sont :

1. Travailler en collaboration pour partager les résultats des recherches et des analyses concernant le financement statutaire de l'éducation.
2. Élaborer des options pour parvenir à une garantie statutaire de financement.

**Note : Chaque groupe de travail mixte veillera à prendre en compte les besoins particuliers des communautés nordiques et des communautés éloignées lorsqu'il dressera son plan de travail et préparera ses livrables.*

Membres des groupes de travail et engagement

- Les membres du groupe de travail mixte seront recommandés par le Conseil national indien de l'éducation (CNIE), par l'Assemblée des Premières Nations (APN), par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et approuvés par le comité de travail mixte.
- Le groupe de travail mixte comptera un maximum de 10 membres régionaux (1 par région), de 2 membres de l'APN et de 8 membres d'AANC ou du gouvernement du Canada.
- Il est prévu que les membres du groupe de travail mixte aient des connaissances et des compétences dans les domaines du financement statutaire, des lois sur l'éducation ou des accords de financement des Premières Nations.
- Des présentateurs et des experts externes pourront occasionnellement être invités à participer aux travaux.
- Le groupe de travail mixte mènera ses activités et poursuivra ses objectifs dans une perspective nationale.

Présentation de rapports

Chaque groupe de travail mixte fera régulièrement rapport au comité de travail mixte sur les résultats et sur les livrables mutuellement convenus.

Dates des réunions

Les membres du groupe de travail mixte seront tenus de participer à 3 réunions nationales entre novembre 2016 et avril 2017. Le groupe de travail mixte se réunira sur une base continue en 2017-2018. Le Secrétariat



à l'éducation de l'APN et Éducation AANC auront la responsabilité de planifier le calendrier général des réunions. Les dates suivantes sont prévues à titre provisoire :

- 2 février (midi - 16 h 30) – 3 février (9 h -16 h 30) (endroit à déterminer)
- 22 février (midi - 16 h 30) – 23 février (9 h - 16 h 30) (endroit à déterminer)
- 29 mars (midi - 16 h 30) – 30 mars (9 h - 16 h 30) (endroit à déterminer)

